



MAIRIE de VAL D'OINGT

Val d'Oingt, le 08/04/2020

POINT INFO n°5 « CORONAVIRUS »

Bonjour à tous,

Tout d'abord, **UN GRAND MERCI** est adressé à tous les Personnels soignants présents quotidiennement soit à domicile soit dans les structures hospitalières, EHPAD, ADAPEI. Remerciements également aux soignants qui assurent, sans relâche, tous les jours auprès des personnes âgées ou fragiles des soins, des toilettes, du ménage ou des courses. Ces personnes prennent soin de notre santé et celles de nos proches ! Protégeons-les en restant confinés !

UN GRAND MERCI également aux Valdoniens à l'initiative de la création du groupe Facebook « Rester à la maison » à Val d'Oingt. Ce réseau permet aux habitants d'échanger des informations locales bien utiles et de garder un lien social.

UN GRAND MERCI aux personnes venues spontanément proposées en mairie leurs services pour aider les Valdoniens, selon leurs compétences.

MERCI à TOUS de respecter le confinement et les mesures barrières essentielles pour éviter la propagation du virus.

Voici les informations de la semaine :

COMMUNIQUÉ du MAIRE

Suite aux interrogations de plusieurs d'entre vous, je souhaite préciser, par ces quelques lignes, les raisons qui m'ont conduit à maintenir fermé le marché du Bois d'Oingt et à laisser ouvert celui de Oingt par voie de dérogation.

➔ En cette période de confinement liée à la propagation du Coronavirus, en accord avec mes collègues Maires-Délégués, j'ai donc décidé, de maintenir fermé le marché du Bois d'Oingt (comme 75 % des marchés en France) afin de répondre aux prescriptions sanitaires notifiées dans le décret ministériel.

En effet, au centre-bourg du Bois d'Oingt, nous disposons d'un large éventail de petits commerces alimentaires qui proposent des produits frais (primeurs, boulangeries, boucheries, fromagers, une supérette très bien achalandée et d'autres commerces comme le tabac-presse, chocolatier,...).

La proximité de ces commerces, tous situés autour de la Place de la Libération, permet donc à chacun de faire ses courses en produits frais dans un périmètre très restreint. La tenue des marchés favorise l'afflux de population issue des communes avoisinantes et occasionne la sortie de personnes sur un même créneau horaire, alors que les commerçants proposent des plages horaires d'ouverture suffisamment larges pour étaler la clientèle. Certes, cela change les habitudes de tout le monde mais cette crise sanitaire est grave et

nécessite l'effort de tous pour sortir enfin du confinement et surtout pour être solidaires des Soignants, qui eux, font des efforts pour nous chaque jour.

→ Le marché de Oingt a fait l'objet d'une demande de dérogation et reste donc ouvert les jeudis de 15h à 18h sur le parking de la salle des fêtes de Oingt. En effet, il n'existe pas de commerces alimentaires sur place ; ce qui répond aux propositions gouvernementales. De plus, seuls quelques exposants y sont présents (poissonnier, fruits-légumes, fromages, pain).

Les consignes de confinement doivent plus que jamais être respectées. Restons à la maison.

NOUVEAUTÉS

• APPLICATION Mobile à Télécharger

La mairie propose à tous les habitants détenteurs d'un smartphone de télécharger l'application pour être informé en temps réel des informations de la commune (alerte notification, actualités, évènements, infos panneau lumineux...).

- Télécharger l'application **City Wall**
- Saisir le code postal : **69620**
- Sélectionner **Val d'Oingt** pour accéder au fil d'actualité de la commune



La démarche est simple et rapide, n'hésitez pas à vous connecter !

• INFORMATIONS CCBPD

« Le développement du Covid19 et les fortes restrictions de déplacements appliquées en France ont un impact majeur sur les solidarités et l'activité des associations.

Afin de garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires et de rompre l'isolement des plus vulnérables, le Gouvernement a élaboré une solution concrète sous la forme de la plateforme :

« Je veux aider - Réserve civique Covid-19 »

Cette plateforme a été construite en lien avec les plus grands réseaux associatifs et les plateformes déjà existantes. Elle permet aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions prioritaires :

→ Aide alimentaire et aide d'urgence : « je récupère et distribue des produits de première nécessité aux plus démunis (aliments, hygiène, _), notamment dans les points habituels de distribution de repas ou auprès des centres d'hébergement d'urgence ».

→ Garde exceptionnelle d'enfants : « je relaie les professeurs dans la garde des enfants de soignants dans les écoles ou au sein d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

→ Lien avec les personnes fragiles isolées : « je maintiens un lien (téléphone, visio, mail, _) avec des personnes fragiles isolées (âgées, situation de handicap, etc.) ».

→ Solidarité de proximité : « je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, malades, etc.) ».

L'ensemble de ces missions se justifie par l'urgence impérieuse à laquelle elles répondent. Par ailleurs, chaque mission est accompagnée d'un rappel des gestes barrières et des règles de distanciation, validé par le ministère de la Santé.

Vous pouvez publier sur www.iveuxaider.gouv.fr toutes les annonces de missions vitales qui requièrent l'appui de nouveaux bénévoles. Il suffit de renseigner vos besoins. De façon géo-localisée, vous pouvez indiquer le nombre de personnes idéalement nécessaires pour garantir le bon déroulement des actions prioritaires, via un formulaire rapide d'utilisation. L'articulation de cette plateforme avec le Service Civique est rappelée dans la FAQ de la Réserve Civique et dans la communication sur notre site ici, dont vous avez déjà été destinataire.

- **INFORMATION DÉCHETS « CARTONS » des PROFESSIONNELS**



COLLECTE CARTONS PROFESSIONNELS

Les déchetteries étant fermées, certains professionnels (pharmacies, commerçants, EPHAD, ...) rencontrent des problématiques de gestion de leurs déchets cartons.

Dans ce sens, nous avons renforcé nos équipes de collectes sur le territoire.

**Pour les professionnels ayant une difficulté, contacter Frédéric EISELÉ
au 06.29.79.18.28.**

Service de collecte papiers & cartons



- **INFORMATION PRÉFECTURE**

Vente de semences et de plants potagers

Afin de soutenir la filière horticole et maraîchère et de ne pas compromettre la saison de plantation des potagers qui représentent une source d'alimentation importante, la vente de semences et de plants potagers est autorisée en Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions suivantes :

- Dans les jardinerie qui disposent de rayons alimentaires et fournitures pour animaux ;
- Par extension dans tous les marchés autorisés par dérogation préfectorale ;
- Sous la forme de vente directe à la ferme ou de type « drive ».

Il est rappelé que la livraison à domicile de produits horticoles, y compris des plantes d'ornement et des fleurs, est autorisée dans le cadre général permettant ce type de vente.

La vente de plants destinés aux professionnels est également autorisée car elle entre dans la catégorie des fournitures nécessaires aux exploitations agricoles.

• INFORMATION GENDARMERIE



**CONSEILS DE PRÉVENTION
DES ACTES MALVEILLANTS
AUX ACTEURS DU MONDE MÉDICAL**



GEND 20.24 Pour la Population
Par le Gendarme

La crise sanitaire COVID-19 est susceptible de générer une délinquance ciblée dont peuvent être victimes tous les acteurs du milieu médical. C'est pourquoi la gendarmerie a souhaité développer, sur sa zone de compétence, une réponse dédiée, au sein d'une opération nationale baptisée "HY-GIE".

Vous travaillez au domicile de vos patients, cette sensibilisation s'adresse particulièrement à vous.



Pour votre véhicule en stationnement :

- La nuit, le stationner en évitant l'isolement.
- Limiter les signes permettant d'identifier votre profession (caducée, sacoche médicale, boîte de matériels, DASRI, médicaments...) ou susceptible d'attirer la convoitise.



Dans la rue :

- Évitez les signes distinctifs spécifiques à votre profession.
- il est recommandé de prendre le matériel dans un sac à dos classique et neutre.

À votre cabinet, officine ou domicile :

- Restez attentif à ce qui vous entoure lors de votre retour.
- Ne communiquez pas sur les réserves de matériels dont vous disposez.
- Identifiez les changements de comportement du voisinage et prévenir votre gendarmerie locale en cas de doute.



LES GENDARMES SONT À VOTRE ÉCOUTE H 24 et 7/7

Demandez conseil à votre brigade de gendarmerie locale ou par internet à la brigade numérique (www.gendarmerie.interieur.gouv.fr).

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE



RAPPELS

• MAIRIE

- L'Accueil physique de la mairie est fermé. Pour assurer la continuité du service public, des permanences téléphoniques sont assurées à tour de rôle par les agents du service administratif du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Le week-end, les habitants peuvent joindre Paul Périgeat, Véronique Montet ou Philippe Proïetti sur leur portable (n° affichés sur les portes de chaque mairie).
- Les actes d'état-civil relatifs aux décès seront traités en priorité par le service administratif sous 48h. En ce qui concerne les autres actes, ils seront enregistrés ultérieurement.
- Les RDV pour les passeports et cartes d'identités sont annulés/reportés. En cas d'extrême urgence, contactez la mairie.
- Selon les préconisations du gouvernement, les mariages sont reportés sauf en cas de situation très particulière.
- Service technique : au minimum 1 agent technique est sur le terrain quotidiennement (à tour de rôle) pour assurer le suivi des extérieurs.

- Service urbanisme : Benoit Déneux maintient des permanences téléphoniques les lundis et jeudis et gère les dossiers en télétravail.
- Garde-Champêtre : M. Martinez fait appliquer les mesures de distanciation chez les commerçants du Bois d'Oingt, organise le marché de Oingt et fait des rondes sur les 3 communes pour faire respecter les mesures de confinement imposées par le gouvernement.

- **PARCS, JARDINS et CITY STADE :**

Un arrêté a été pris par M. le Maire pour fermer tous les parcs de la commune.

- **INTERCOMMUNALITÉ :**

- Les déchetteries sont fermées
- Le ramassage des ordures est assuré normalement le mercredi pour les poubelles grises et le vendredi une semaine sur deux pour les poubelles jaunes.